

M. Théo MAL et M. Imad AKOUD, férus de jeux vidéo et associés, vont bénéficier de ce dispositif pour créer leur petite entreprise : LocGame. L'activité de cette jeune entité consistera à louer en ligne des jeux vidéo de collection et des jeux vidéo datés de plus d'un an. LocGame sera implantée au 49 rue Jean Moulin 59 100 à Roubaix. Les associés sont motivés car leur idée est originale et l'aventure de la création d'entreprise ne les effraie pas. Ils profitent de cette opportunité pour s'investir et vivre leur passion. Ils savent opportunément compter sur l'aide de leur employeur.

1. La mise en place de l'activité

1.1. Le Local

Le local doit être réaménagé pour accueillir l'ensemble des clients dans un esprit moderne et convivial restant dans l'esprit du concept. Des travaux seront donc effectués.

1.2. Les investissements

L'entreprise achètera notamment :

- un ensemble mobilier de bureau : 5000 € HT
- Equipement informatique (ordinateurs et logiciels): 3000 € HT
- Travaux : 15000 € HT

2. Les frais généraux

	1ère année	2ème année	3ème année
eau et électricité	300	350	350
Fournitures d'entretien, petit équipement	1500	750	800
Fournitures administratives	50	50	50
Sous-traitance	0	0	0
Redevances du crédit bail	0	0	0
Loyer et charges locatives	6000	6000	6000
locations diverses	0	0	0
entretien et maintenances	150	150	150
Assurances TTC	500	500	500
Etudes et recherches maintenance du site	150	150	150

	1ère année	2ème année	3ème année
Honoraires	1000	1000	1000
Publicité	2150	500	500
Salons	1500	1500	1000
Déplacements TTC	500	500	500
Poste et telecom	780	780	780
Services bancaires	10	10	10

Les loyers seront fixes et ne prennent pas en compte les indices de chaque année.

Les frais liés aux fournitures et à l'entretien seront assez élevés la première année et diminueront malgré la croissance de l'activité puisque les fournitures nécessaires ne seront pas à renouveler.

L'assurance du local prend en compte tous les risques, qu'il soient la cause d'un tiers ou non.

3. Les financements.

Les associés de LocGame ont des économies qu'ils souhaitent apporter à la future personne morale qu'ils vont créer.

M. MAL fait un apport en numéraire de 15 000 €. M. AKOUD apporte 10 000 € et ses connaissances pointues en matière commerciale.

Les financements complémentaires seront apportés par la holding J2V.

Des aides sont par ailleurs, en cours de demande auprès de différents organismes à l'aide à la création.

4. Le fonctionnement

Les fournisseurs seront payés comptant.

Les clients grossistes règlent à 30 jours fin de mois en magasin, les clients sur Internet règlent au comptant.

5. LE PRÉVISIONNEL DE CHIFFRE D'AFFAIRES

Sur le site les opérations se font en continu, pour les autres clients le magasin est ouvert 6 jours /semaine.

Produits	Prix prévu d'après les lectures des créateurs	TVA	coefficient de charges variables	Opérations sur le site / jour	Opérations sur le magasin / jour
Vente de jeux	87 euros	20%	0,35	5	5
Location de jeux	4 euros / semaine	20%	0,6	30	5

Pour les ventes en quantité les tarifs bénéficient d'une remise de 10% au delà de 25 unités.